

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 40335
Numéro SIREN : 323 179 374
Nom ou dénomination : FROMAGERIE LE CENTURION

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2018 sous le numéro de dépôt 20763

FROMAGERIE LE CENTURION

Sigle : F L C

Société par actions simplifiée au capital de 160.000 euros

Siège Social : ZA les Portes du Nord (62820) Libercourt

323 179 374 R.C.S. Arras

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 8 JUIN 2018**

Il a littéralement été extrait ce qui suit :

L'an 2018, le 8 juin à 9 heures 30 au siège de la société VIPAG, Chaussée de Tournai 52/1
7520 RAMEGNIES-CHIN BELGIQUE,

La société SODAGRAL, société par actions simplifiée au capital de 3.040.110 euros, dont le siège
social est situé à VENDEVILLE (59175), 121 rue de Seclin, immatriculée sous le numéro 467.502.142
au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE, Présidente et Associée unique de la
société FROMAGERIE LE CENTURION,

En présence de :

La société VIPAG, elle-même représentée par son co-gérant, Monsieur Hugues VANDEWOESTYNE,
Présidente de l'Associée unique,

La société F. LECLERCQ & ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est
représentée par Monsieur Frédéric LECLERCQ.

Après avoir exposé que :

A pris les décisions relevant de l'ordre du jour suivant :

- -----
- -----
- -----
- -----
- -----
- -----

- Décision à prendre concernant le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et
suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

DEUXIEME DECISION

TROISIEME DECISION

QUATRIEME DECISION

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique, constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant viennent à expiration à l'issue de la présente décision, décide de :

- renouveler le mandat de la SARL FREDERIC LECLERCQ & ASSOCIES à VILLENEUVE D'ASCQ (59650) – 14 rue du Carrousel – Parc de la Cimaïse, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire.
- De nommer Monsieur Olivier DELDIQUE, à LILLE (59000) – 59 boulevard Vauban, en remplacement de la SARL AUDIT CHARLES DILLIES & ASSOCIES à LILLE (59000) – 156/158 rue de la Bassée, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.

pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de la décision de l'associée unique à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le reste omis comme inutile

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

